

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Demandes présentées par :

Monsieur le Président de la société GESTION ENVIRONNEMENT DECHET (GED)
Siège social : 31 rue de la Madeleine
75008 PARIS

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 30 juillet 2010.

Depuis le 30 septembre 2010, en application de l'article R 122-13 I du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public
- d'une publication sur le site internet de la préfecture